

## Mise en contexte de la hausse de 10% des tarifs réglementés de l'électricité du 1er août 2023

**Pourquoi les tarifs réglementés augmentent alors que le bouclier tarifaire est toujours en place ? Pourquoi une telle hausse le 1er août alors que les évolutions interviennent traditionnellement au 1er février de chaque année ? Quelle est la stratégie du gouvernement sur le sujet brûlant du prix de l'électricité ? Selectra vous aide à prendre du recul sur deux années d'une crise d'une ampleur folle.**

### Fin 2021 : début de la crise sur les marchés de l'énergie

Le dernier trimestre 2021 marque le **début de la flambée** des prix de l'électricité et du gaz sur les marchés de gros. Les causes ?

- la **reprise économique post-covid** entraînant une augmentation de la demande ;
- la **faible disponibilité du parc de réacteurs nucléaires français** avec la découverte de problèmes de "corrosion sous contrainte" nécessitant **des arrêts de tranche en série** et jetant un doute durable sur la capacité de la France à produire suffisamment d'électricité par rapport à ses besoins.

### 1er février 2022 : +4% (seulement) de hausse des tarifs réglementés de l'électricité

Le 1er février, date de la hausse annuelle des tarifs réglementés, le gouvernement **limite l'augmentation à 4% TTC** en :

- appliquant le bouclier tarifaire. Sans ce dispositif, l'augmentation aurait **été de 44,5% HT**, soit 35,4% TTC<sup>1</sup> ;
- en **réduisant les taxes** sur l'électricité vendue aux particuliers afin de limiter la hausse de son prix TTC.

A quelques mois de l'élection présidentielle, la priorité absolue est de ne pas faire payer aux consommateurs les **déboires du parc nucléaire** et de se poser en **protecteur du pouvoir d'achat**.

### Année 2022 : annus horribilis

En 2022, la situation s'aggrave sur les **marchés de gros de l'électricité** avec des prix battant tous les records. Au pic de la crise, fin août 2022, le prix du MWh pour livraison à l'hiver 2022-2023 atteint 1 300 euros, **plus de 10 fois ce à quoi l'on aurait pu s'attendre** une année plus tôt. De nombreux gros consommateurs se retirent du marché dans l'industrie ou les services (piscines municipales) **pendant que les ménages ne paient toujours leur électricité que 4% plus chère qu'avant la crise, une situation unique en Europe**, où les prix flambent y compris pour les particuliers ! Alertés par les médias sur les

---

<sup>1</sup> [Commission de Régulation de l'Énergie - Evolution des tarifs réglementés de vente d'électricité : hausse de 4% TTC au 1er février 2022](#)

**risques de coupure d'électricité** durant l'hiver, les consommateurs particuliers français réduisent toutefois leur consommation de 7 à 8%, en partie pour contribuer à l'effort collectif, mais certainement aussi car très peu d'entre eux avaient conscience que le gouvernement les avait **vraiment protégés** et que le prix de leur électricité n'avait pratiquement pas changé.

Pourquoi cet emballement sans précédent des prix en 2022 ?

- **suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février**, les importations de gaz russe par l'Union Européenne ont été progressivement mais drastiquement réduites. Les centrales de production d'électricité à partir de gaz naturel étant nombreuses et influentes dans le processus de formation des prix de gros de l'électricité, les prix du gaz ont entraîné ceux de l'électricité à la hausse dans toute l'Europe ;
- néanmoins, concernant la France et le marché de l'électricité, la situation était considérablement aggravée par **la faible disponibilité du parc nucléaire**. En septembre, **32 des 56 réacteurs nucléaires** français sont à l'arrêt. Sur l'ensemble de l'année 2022, la production nucléaire est en baisse de 30% par rapport à sa moyenne des vingt années précédentes. Au lieu de se reposer sur sa **production nucléaire** en période de crise géopolitique, la France se trouve prise dans une tempête associant **crise nucléaire domestique** et **crise des importations de gaz**. Pour cette raison, les prix de l'électricité sont souvent **nettement plus élevés** en France que chez ses voisins durant la crise, une situation inverse à celle habituellement constatée.

### 1er février 2023 : +15%, une hausse record des tarifs réglementés

Début 2023, le **prix payé par les consommateurs particuliers** est en immense décalage avec la réalité des prix de l'électricité : le régulateur calcule que **l'augmentation des tarifs réglementés** doit être de 99%<sup>2</sup> ! Le bouclier tarifaire est si coûteux qu'il est **inimaginable de le maintenir** en l'état. Mais dans quelle proportion peut-on augmenter les tarifs réglementés dans un pays où le climat social est déjà explosif avec la réforme des retraites à venir ? Ce sera finalement 15%TTC.

### 1er août 2023 : +10%, une augmentation inattendue !

Le 18 juillet 2023, de nombreux médias relaient l'annonce **d'une hausse de 10% des tarifs réglementés** de l'électricité au 1er août en précisant qu'il ne s'agit pas d'une surprise, le gouvernement ayant distillé de petites phrases les mois précédents sur la fin du "quoi qu'il en coûte". Au contraire, pour les acteurs du secteur, la surprise est de taille ! Habituellement, le tarif réglementé de l'électricité **n'augmente que très peu** en août (moins de 2% en général) pour refléter l'évolution du TURPE (tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité).

---

<sup>2</sup> [Commission de Régulation de l'Énergie - La CRE calcule l'évolution théorique des tarifs réglementés de vente d'électricité au 1er février 2023 avant application du bouclier tarifaire](#)

Face à des **taux d'intérêts en hausse** qui renchérissent le coût de la dette au point d'en faire le **premier poste de dépense de l'Etat**, face aux inquiétudes que la note de solvabilité de la France se dégrade, le gouvernement semble avoir voulu **profiter de la pause estivale** pour réduire un peu plus les extravagantes dépenses d'un bouclier tarifaire qui a fait **porter le coût de la crise des marchés de l'énergie** au contribuable (et à la dette) plutôt qu'aux consommateurs.

## Conclusion

La **protection du consommateur** a été extrême en raison de l'élection présidentielle mais le **coût a été gigantesque** : 170 milliards d'euros estimés entre octobre 2021 et 2027<sup>3</sup>, soit 136% du déficit public français en 2022 (124,9 milliards d'euros)<sup>4</sup> !

Même après les deux hausses de 2023, les consommateurs restent **fortement protégés** :

- l'Etat continue de prendre en charge **37% de la facture d'électricité des ménages** en moyenne (contre 43% avant le 1er août) ;
- **l'augmentation**, sans bouclier tarifaire, aurait été de 74,5%<sup>5</sup>.

Une question pèsera très lourd dans les années à venir : les **centrales nucléaires** seront-elles, du fait de leur vieillissement, victimes à nouveau de problèmes de fiabilité susceptibles de générer de nouvelles crises ? Ou les problèmes de corrosion sous contrainte n'auront-ils été qu'un **phénomène ponctuel** intervenu au mauvais moment ?

Les mesures de **construction de nouveaux réacteurs** ne pouvant porter leurs effets que sur un temps très long (environ 15 ans), la résistance du parc actuel au vieillissement restera certainement le facteur déterminant à court terme.

## Contact

*Maxime de La Raudière - Directeur général délégué - 06 03 66 44 96 -*

*[maxime.delaraudiere@selectra.info](mailto:maxime.delaraudiere@selectra.info)*

***Selectra** accompagne les consommateurs dans la gestion de leurs factures (énergie, télécom, assurances, frais bancaires, domotique...). Initialement incubée à Sciences-Po Paris, Selectra compte aujourd'hui plus de 2 000 collaborateurs et propose ses services dans 17 pays. Selectra a été fondée en 2007 par Xavier Pinon et Aurian de Maupeou qui continuent de la diriger aujourd'hui. [selectra.info](http://selectra.info)*

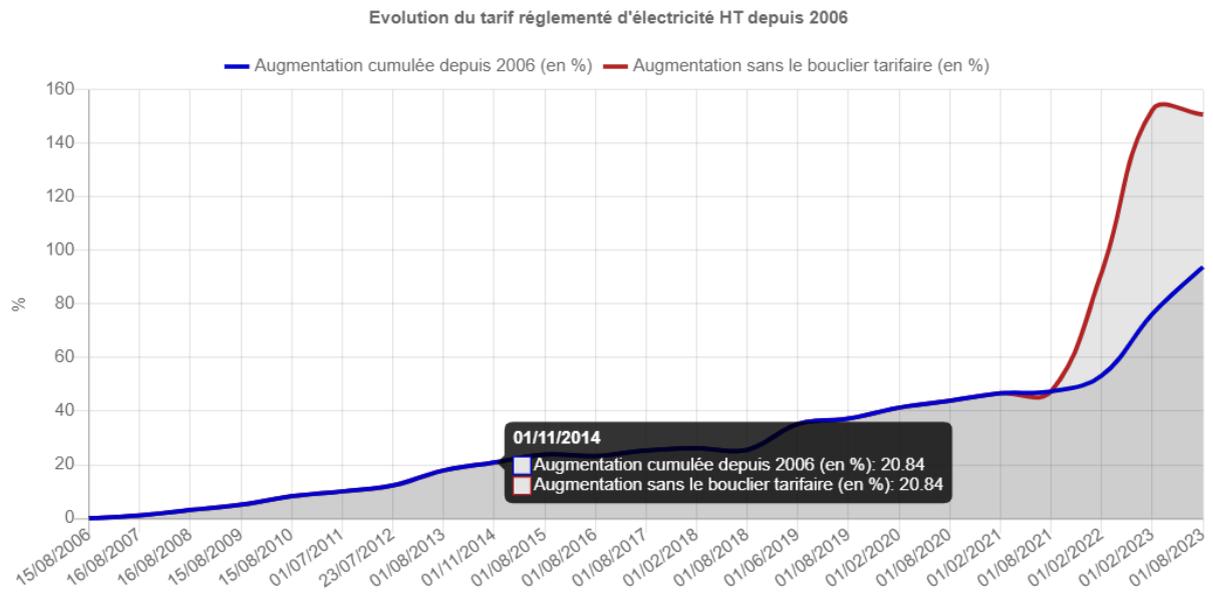
---

<sup>3</sup> [Les Echos - Energie : la facture du bouclier tarifaire plus lourde que prévu](#)

<sup>4</sup> [INSEE - En 2022, le déficit public s'élève à 4.7 % du PIB, la dette publique à 111,6 % du PIB](#)

<sup>5</sup> [Reuters - France: Hausse des tarifs de l'électricité de 10% le premier août](#)

## Annexe 1 - Les tarifs réglementés de l'électricité avec et sans l'application du gel tarifaire



Source : [Selectra - Evolution du tarif réglementé de l'électricité HT depuis 2006](#)